



Bon de visite (visite d'un même bien avec plusieurs agences)

Par **Fflutinette40**, le **29/11/2010** à **18:59**

Bonjour,

Nous sommes un jeune couple et nous voulons acheter un appartement. Nous avons visité le même bien avec 2 agences différentes. Seule la 2nde nous a fait signé un bon de visite.

Finalement nous avons décidé d'acheter l'appartement avec la 1ere agence. Quand nous avons prévenu la 2nde, on nous a dit qu'on risquait des poursuites, qu'ils allaient contactés leurs avocats et qu'ils faudrait qu'on leur rembourse leurs honoraires et la différence entre le prix payé et le prix d'achat affiché. Est ce que cela est vrai ? Pouvez vous nous éclairer et nous aider svp ?

merci d'avance

Cordialement

Par **chris_ldv**, le **29/11/2010** à **19:37**

Bonjour

Oui ce que vous a dit l'agence qui vous a fait signer le bon de visite est vrai.

Cordialement,

Par **Fflutinette40**, le **01/12/2010** à **18:33**

[citation]Bonjour

Oui ce que vous a dit l'agence qui vous a fait signer le bon de visite est vrai.

Cordialement,[/citation]

Bonjour,

On m'a dit que le bon de visite n'avait aucune valeur juridique et qu'il n'empêchait absolument pas les acheteurs d'aller voir une autre agence s'ils le voulaient.

De plus on m'a également affirmé qu'un agent immobilier ne pouvait pas demander une commission s'il n'y a pas vente (sauf en cas de ventes entre particuliers) et que la seule chose qu'il peut demander ce sont des dommages et intérêts (mais dans notre cas je ne vois pas bien le mal et ce qu'il y aurait à prouver). Pouvez vous m'éclairer et éventuellement me donner les textes de lois sur lesquels vous vous appuyez ?

http://nemocensetur.blog.lemonde.fr/2006/10/11/2006_10_le_bon_de_visite/

<http://www.acheter-louer.fr/skl/expression/numero1/alerte.htm>

http://www.lemoneymag.fr/v5/fiche/s_Fiche_v5/0,6171,12990,00.html

Merci encore

Par **cloclo7**, le **01/12/2010** à **19:40**

Je confirme ce qui a été dit, le bon de visite n'a aucune valeur contre l'acquéreur